

**Charte**  
**Ronnen Desch 2gether**  
**Vivre ensemble**

## **1. Contexte**

*Le Luxembourg se distingue par une population croissante réunissant résidents de toutes nationalités et nouveaux venus dont des personnes demandant une protection internationale. Le défi de la cohésion sociale et d'un vivre ensemble paisible et enrichissant est permanent.*

*Nul ne connaît l'envergure de « ce qui nous attend » dans les années à venir. Ce qui est sûr, c'est que cette question restera posée pour longtemps, d'où la nécessité de trouver non seulement des réponses durables, mais encore une constante mobilisation et de motivation de la population résidente. Il faut tenir compte que la population du Grand-Duché comprend une partie importante de citoyens vivant sous le seuil de pauvreté, qu'une partie peut se sentir délaissée, qu'une partie est habitée par des peurs face à la venue de demandeurs d'asile, qu'une partie peut y voir des concurrents sur le marché du logement et de l'emploi, etc.*

*Depuis 2015 une vague d'empathie se manifeste dans la population, les efforts d'envergure des nombreux acteurs de terrain et les réponses d'urgence et d'envergure des autorités publiques nationales et communales sont encourageantes*

*La constitution du **Ronnen Desch 2gether- Vivre ensemble** se situe dans ce contexte.*

## **2. Objectifs du RD**

La nécessité de maintenir, d'encourager et de donner des réponses à la vague de sympathie dans la durée, la venue de demandeurs de protection internationale restant d'envergure, sans oublier le défi d'intégration que pose le solde migratoire annuel de 10 000 personnes hors demandeurs d'asile. Si par intégration on entend toute la population résidente, tous sont interpellés pour agir pour la cohésion sociale, ce défi devra être une priorité durable pour les années à venir. La dimension sociale locale sera essentielle : c'est là que se joue l'acceptance !

*Le terme intégration s'entend selon l'article 2 de la loi du 16 décembre 2008 comme « un processus à double sens par lequel un étranger manifeste sa volonté de participer de manière durable à la vie de la société d'accueil qui, sur le plan social, économique, politique et culturel, prend à son égard toutes les dispositions afin d'encourager et de faciliter cette démarche.*

*L'intégration est une tâche que l'Etat, les communes et la société civile accomplissent en commun ».*

Dès lors sont donc comprises toutes les composantes de la société du Luxembourg, y compris les demandeurs de protection internationale, sans oublier les frontaliers, appelées à contribuer à la cohésion sociale et au vivre ensemble.

## **3. Nature du RD**

Le RD est composé d'associations, de groupements, d'organisations et d'autorités publiques nationales et communales qui gardent chacun leurs valeurs, leur indépendance et

autonomie, leur mode de fonctionnement et leur approche spécifiques. Pourront en faire partie tout citoyen souhaitant contribuer à la réalisation du RD.

Le RD est une structure ouverte et transparente.

Ce sont la diversité des composantes et le respect mutuel de leurs références et de leurs modes d'action - la volonté d'agir en commun et d'associer les concernés qui constituent l'essence du RD.

Le RD ne connaît ni hiérarchie, ni préséance.

De par sa nature et ses objectifs le RD a pour vocation d'intégrer en son sein toute association, organisme ou initiative dont les objectifs et la pratique visent à favoriser l'intégration des demandeurs de protection internationale et des réfugiés ainsi que le vivre ensemble de toutes les communautés présentes au Luxembourg, quel que soit le stade de leur procédure vis à vis des autorités luxembourgeoises. La cohésion sociale constitue le défi à relever par la société et ses composantes anciennes et nouvelles.

#### **4. Principe de fonctionnement du RD**

##### Information mutuelle

Les participants échangent des informations sur leurs activités et projets respectifs et autonomes en matière d'intégration.

##### Circulation de l'information au sein du RD

Le RD se réunit en principe, sauf urgence, une fois par mois. Un rapport des réunions, rédigé par la coordination endéans 2 jours et envoyée comme brouillon aux membres est validée lors de la réunion suivante.

Le délégué d'une organisation et son suppléant s'engagent à suivre régulièrement les travaux du RD et à rendre compte des travaux du RD à leur organisation.

##### Financement

Chaque association membre verse une cotisation de minimum 50 euros par année civile. Ces cotisations servent à couvrir les frais courants du secrétariat. D'autres sources de financement peuvent être envisagées.

##### Prise de position

Toute prise de position ou autre action publique du RD nécessite le consensus.

##### Modification

Toutes autres modalités de fonctionnement seront précisées si besoin en est. Il pourra ainsi se donner des structures de fonctionnement ad hoc et un règlement interne

Tout changement à la présente Charte se fait par consensus.

*La présente charte est proposée par les promoteurs du Ronnen Desch .  
Agence du Bénévolat, Amnesty International, ASTI, Caritas, Croix Rouge, Médecins Sans Frontières et des membres du groupe Migration&Développement du Cercle de Coopération.*